Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

# Présentation cadrage – Premières pistes de Recommandations

Journée du Mardi 8 janvier

Plénière

Ess Ka Consultants

# LA DEMANDE DE LA C3D

- *LA STRUCTURATION DE SA POLITIQUE DANS SES RELATIONS AUX PARTENAIRES SOCIAUX ET INSTITUTIONNELS AU NIVEAU FRANÇAIS ET EUROPÉEN.*

***3 AXES :***

- ***Effectuer une veille juridique tant nationale qu'européenne***
- ***Saisir les enjeux et déterminer sa stratégie politique.***
- ***Développer des relations plus structurées avec les différents acteurs institutionnels (état, régions) et professionnels.***

*DURÉE DE NOVEMBRE 2018 À JUIN 2019*

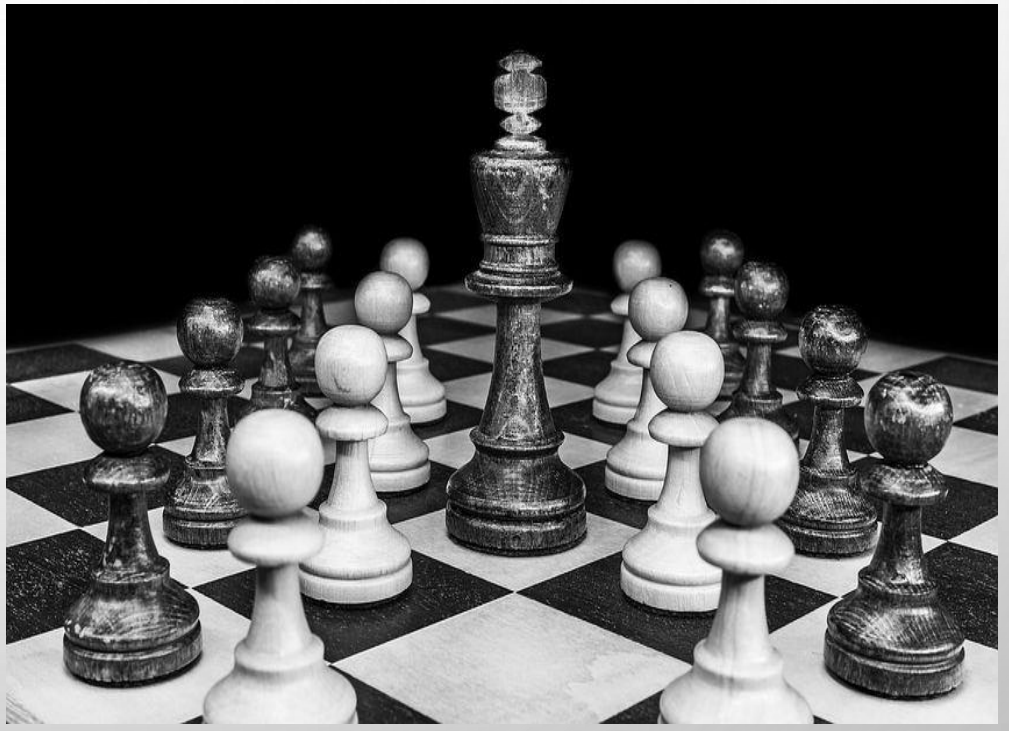

# LA DEMANDE DE LA C3D

*ACCOMPAGNEMENT À LA DYNAMISATION DE LA STRUCTURATION DE SA POLITIQUE EMPLOI- FORMATION. CE SECOND VOLET EST COMPOSÉ DE :*

***AXES DE TRAVAIL :***

***•La coordination des travaux sur les référentiels d'activités / compétences / évaluation et des référentiels de formation afférents, dans une démarche de transmission des bonnes pratiques à l'ensemble des acteurs concernés, notamment aux UFR. Il s'agira - accompagner les différents organes à une structuration collaborative.***

*DURÉE : MISE EN PLACE PROGRESSIVE DEPUIS NOVEMBRE 2018 JUSQU'EN JUIN 2020*

# UN CONTEXTE À GÉOMÉTRIE VARIABLE
# emploi dans le sport

1. Ces deux dernières décennies ont connu un changement quasi-spectaculaire dans le monde du sport**, le sport devient un réel enjeu sociétal et impacts l'ensemble des secteurs d'activités.**

1. Regard rétrospectif sur l'emploi : La plupart des personnes jeunes primo-entrant sur le marché du travail et/ou salariés sont et seront désormais beaucoup **plus tributaires de leurs propres ressources pour construire leur parcours.**

1. **L'emploi dans le sport montre une croissance continue l'emploi salarié a crû au rythme de 3,5 % par an en moyenne, soit trois fois plus vite que dans l'ensemble de l'économie.**

1. **Le secteur du sport se situe dans le groupe de tête des secteurs de main-d'œuvre très qualifiée** à l'instar des activités financières, de l'informatique …

# UN CONTEXTE À GÉOMÉTRIE VARIABLE
## un changement de paradigme

1. **Depuis 2002 l'ingénierie de certification constitue, l'un des outils de décloisonnement entre formation académique et travail, en établissant un signal de qualification lisible pour les employeurs dans le cadre d'une reconnaissance nationale.**

1. La LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » vient à nouveau revisiter l'architecture du système de formation et de certification. Si le cadrage est posé, les **modalités restent encore à déterminer dans les décrets d'application à paraître en 2019**.

2. La volonté affichée de réguler l'offre de formation s'accompagne d'une modification de gouvernance, y compris dans le sport.

# Les missions de l'enseignement supérieur :

1. La compétition économique réclame et réclamera des compétences génériques, des compétences transverses, et des compétences spécifiques.

2. L'anticipation formative réclame de fournir aux acteurs professionnels à la fois l'expertise spécifique à l'exercice actuel de leur métier et la culture à vocation plus générale ou périphérique qui leur permettra de réussir leurs mobilités intra ou inter professionnelles, qu'elles soient volontaire ou contrainte.

# Les missions de l'enseignement supérieur :

*Sa contribution aux enjeux économiques et sociaux se décline sur un double registre :*

1. La capacité de recherche dans une perspective d'innovation scientifique et technologique.

2. La délivrance de certifications constituant des repères sociaux permettant le maintien et le développement des qualifications individuelles.

# FOCUS SUR L'ACTUALITÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

## COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES

*DÉCRET N° 2018-1230 DU 24 DÉCEMBRE 2018*

Ce décret précise la composition, les règles d'organisation et les règles de fonctionnement des commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle et leurs référentiels.

## COMMISSION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

*DÉCRET N° 2018-1172 DU 18 DÉCEMBRE 2018*

A compter du 1er janvier 2019, c'est France compétences qui établit et actualise le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le répertoire spécifique qui prend le relais de l'inventaire spécifique. Une commission en charge de la certification professionnelle est mise en place au sein de de France compétences.

## CONDITIONS D'ENREGISTREMENT

*DÉCRET N° 2018-1172 DU 18 DÉCEMBRE 2018*

Nouveaux critères en fonction de la nature de l'enregistrement :

Les demandes d'enregistrement au rncp

Les demandes d'enregistrement des projets de certifications et habilitations au répertoire spécifique

Liste des métiers considérés comme particulièrement en évolution ou en émergence

# LES INCERTITUDES

**<u>NOTAMMENT SUR L'INGÉNIERIE :</u>**

**-L'ingénierie d'évaluation en attente,**

**-Avec la disparition de l'enregistrement de droit et sur demande : quid de l'enregistrement des diplômes ?**

# *MISE EN RÉSEAUX AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS À DÉVELOPPER / COMPLÉMENTARITÉ DES CERTIFICATIONS À METTRE EN OEUVRE*

## LES POINTS CLEFS

- *Autrement dit, il est nécessaire de trouver le bon cursus entre l'adéquation aux besoins du marché et la préservation des finalités de l'enseignement universitaire.*
- *Il reste également du chemin à faire ensemble, entre tous les partenaires, ministères, représentants des employeurs, représentants des salariés pour articuler les différentes certifications de manière à les rendre complémentaires et compatibles, chacune gardant sa spécificité.*

## LES ACTIONS :

- *Relancer et restructurer le conseil sectoriel avec notamment les branches professionnelles concernées mais également la fonction publique, … et la correspondance régionale (conseils de perfectionnement des formations professionnelles)*
- *Structurer les relations aux partenaires en fonction de la réorganisation du paysage des branches.*
- *Participer au Parlement du Sport / Agence nationale*
- *Articuler les niveaux européen, national et régional.*
- *Créer et/ou développer des réseaux internes STAPS (référents professionnalisation, …)*

# *LES PASSERELLES / DÉFINITION*

## QUID DES PASSERELLES ?

- Une passerelle est un lien entre certifications qui établit un principe de reconnaissance. Elle peut se traduire sous différentes formes :
- Des équivalences totales
- Des équivalences partielles qui aboutissent à la reconnaissance d'unités de certification
- Une articulation entre certifications de niveaux différents qui donne la possibilité de passer d'un niveau à l'autre.

## UNE DÉMARCHE « OBLIGATOIRE »

- Elles concrétisent un accord formalisé entre certificateurs et sont définies dans un cadre conventionnel.
- Lorsqu'il s'agit de passerelles définies entre ministères, elles se traduisent par un texte réglementaire (arrêté), lorsqu'elles sont établies entre des certifications de types différents elles se traduisent par des conventions écrites.

# LES PASSERELLES / FOCUS JURIDIQUE

## RÉFORME 2018 / 2019

- Art. L. 6113-7 « *la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables avec les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences.*
- Art. R. 6113-13 : *a défaut de mise en conformité, le directeur général de France compétences notifie au ministère ou à l'organisme certificateur le retrait de la certification professionnelle du répertoire national de la certification professionnelle.* »

## UNE DÉMARCHE « OBLIGATOIRE »

- Précédemment, il s'agissait d'un acte volontaire. Aujourd'hui, le législateur prévoit que cela peut être une obligation qui est même assortie d'une sanction (retrait du RNCP).

# LES PASSERELLES / 3 AXES DE TRAVAIL

## AXE 1

Le premier travail à enclencher est sans doute l'établissement de passerelles entre les certifications détenues par les STAPS (quid des comparaisons de blocs entre les futures 5 mentions licences, entre les licences professionnelles et les DEUST)

*DURÉE DE NOVEMBRE 2018 À JUIN 2019*

## AXE 2

Dans le même temps, estimer les certifications avec lesquelles un rapprochement serait nécessaire.

*DURÉE DE NOVEMBRE 2018 À JUIN 2019*

## AXE 3

Élaborer et mettre en place les passerelles pour lesquelles il existe d'ores et déjà une demande (circulaire de septembre 2016)

*DURÉE DE NOVEMBRE 2018 À JUIN 2019*

# *Recenser, capitaliser et organiser un suivi des bonnes pratiques et d'outils*

## L'ENJEU

La capitalisation des bonnes pratiques constitue un processus précieux pour toute organisation.

C'est une démarche d'amélioration en continue, à travers la transmission d'un savoir faire déjà acquis.

Elle favorise les conditions d'une démarche collaborative.

## ACTIONS

- Mener une démarche prospective : méthodologie d'identification des métiers (mission du GAREF ? de la recherche ?)
- Mise en œuvre d'une veille sur les métiers du sport et leurs évolutions : laboratoire de recherche ?
- Mener une réflexion pour outiller les UFR sur le suivi des cohortes
- Poursuivre la démarche de transmission d'ingénierie de certification (construction par blocs / table de passage en programme de formation / référentiel d'évaluation)

# *Développement de la communication sur les filières STAPS*

## L'ENJEU

- développer la visibilité des filières STAPS : Il est toujours pertinent de « faire mais également de faire savoir » afin d'accélérer la visibilité de la filière STAPS. Le faire-savoir est devenu un véritable outil de communication auquel les certificateurs privés ne manquent pas de recourir.

## ACTIONS

- Définir une stratégie de communication plus soutenue sur les filières STAPS
- Organiser la communication/publicité : création d'une news letter / forum / les RDV à ne pas manquer / présence sur les réseaux sociaux ?

# *TEMPS DE*

# *QUESTIONS / RÉPONSES*